



Consignes pour obtenir votre macaron parking





Pour obtenir un macaron de stationnement « habitant », la Fondation des parkings exige la présentation d'une attestation émise par votre bailleur. Ce document vous est délivré sur demande, moyennant des frais administratifs de CHF 15.–.

Nous vous invitons à suivre la procédure ci-dessous, en quatre étapes, pour recevoir cette attestation.

1

## Remplissez le formulaire de la Fondation des parkings

- Rendez-vous sur le site de la Fondation des parkings
- Téléchargez le formulaire « Attestation bailleur »
- \* Complétez la partie vous concernant (informations locataires)

2

## Transmettez-nous le formulaire complété

Par e-mail à info@materr.ch
Par courrier à MATERR SA

Chemin Frank-Thomas 44

1223 Cologny

3

## Paiement des frais administratifs

À réception de votre demande, nous vous adresserons une facture de CHF 15.-.

4

## Réception de l'attestation

Une fois votre paiement reçu, nous traiterons votre demande et vous retournerons l'attestation complétée par nos soins.

